

IMMATRICULATION D'UNE SA : CREATION

IMPRIME MO : cliquer [ici](#)

Vous pouvez saisir votre formalité sous forme de questions-réponses sur www.cfenet.cci.fr ou la dématérialiser dans son intégralité sur www.guichet-entreprises.fr

POUR LA PERSONNE MORALE

• Une expédition des statuts s'ils sont établis par acte notarié ou un original s'ils sont établis par acte sous seing privé signés et paraphés par tous les soussignés (signature en original).

NB : Les statuts doivent être enregistrés (gratuit) auprès des impôts dans le mois qui suit leur signature (prévoir au moins 3 exemplaires car les impôts en gardent un).

• Un exemplaire du procès-verbal de nomination des personnes membres des organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance et de contrôle de la société.

• Attestation d'inscription sur la liste des commissaires aux comptes pour les titulaires et les suppléants et lettres d'acceptation de leurs fonctions.

NB : préciser sur la liasse la date et le lieu de naissance des Commissaires aux comptes.

• Une attestation de dépôt de fonds.

• Un exemplaire du rapport du commissaire aux apports si apports en nature pour un montant de plus de la moitié du capital.

• Une copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution.

• Justificatif de la jouissance du local : copie du bail au nom de la société et signé des deux parties ou du titre de propriété ou du contrat de domiciliation ou autorisation de domiciliation commerciale.

POUR LES PERSONNES PHYSIQUES (Président, administrateurs, directeurs généraux et représentants permanents)

➤ **Dirigeant de nationalité française**

- Copie de la carte d'identité ou du passeport ou extrait d'acte de naissance en original de - de 3 mois.

➤ **Ressortissants de l'EEE :**

- Copie de carte d'identité, de passeport en cours de validité

➤ **Dirigeant étranger**

- Copie de la carte de résident ou de la carte de séjour.

➤ **Dans tous les cas**

- Une déclaration de non-condamnation avec filiation (ci-jointe).

POUR LES PERSONNES MORALES (Administrateurs)

• un extrait KBIS de moins de 3 mois (**original**) ou **titre établissant son existence (ex : Statut)**.

• pour le représentant permanent de l'administrateur personne morale :
Une copie de la lettre de nomination

FRAIS DE GREFFE

• 49.92 € (chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Châteauroux)

OBSERVATIONS

• Si les formalités sont effectuées par un mandataire, joindre un pouvoir

• Si l'activité est réglementée, joindre la copie diplôme ou de l'attestation qui permet l'exercice de l'activité :

Bar : copie de la licence IV au nom du nouvel exploitant.

Vente d'objets d'occasions : copie de l'attestation provisoire de revendeurs d'objets mobiliers (Préfecture ou sous-préfecture dont vous dépendez).

Autres :